



PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPÉTITIONS DU SECTEUR AMATEUR

Les championnats débiteront aux dates prévues au calendrier

CETTE FICHE SYNTHÉTISE LES DISPOSITIONS PRINCIPALES DU GUIDE DE REPRISE DU HANDBALL AMATEUR

Ces dispositions concernent :

- ▶ les compétitions **nationales** : D2 FEM – N1 FEM – N2 FEM – N1 MAS – N2 MAS – N3 MAS – U18 MAS – U17F
- ▶ la **Coupe de France Nationale - Régionale – Départementale**
- ▶ les compétitions **régionales**
- ▶ les compétitions **départementales**
- ▶ les **intercomités, les interligues et les interpôles**

Les mesures exposées ci-après s'appliquent sous réserve de conditions plus contraignantes décidées par les autorités publiques compétentes.

MESURES MÉDICALES ET REPORT D'UNE RENCONTRE

1. Chaque club désigne un référent sanitaire (COVID).
2. Le référent sanitaire du club organisateur est présent lors de toute rencontre. Le responsable de salle et le référent sanitaire peuvent être la même personne. Le club peut constituer un groupe de référents sanitaires se répartissant le suivi des différentes équipes en fonction des catégories d'âge et de lieux d'entraînement et des terrains qui accueillent les rencontres officielles.
3. Les tests RT-PCR ne sont pas obligatoires pour les licenciés avant toute rencontre.
4. La prise de température n'est pas obligatoire.
5. Il y a obligation de jouer même en cas de fermeture des vestiaires et douches.
6. Lorsqu'un licencié présente des symptômes, il doit le signaler à son médecin traitant et au référent sanitaire du club.
7. En cas de présence d'un cas avéré de Covid-19 positif, le club a l'obligation d'informer ses pratiquants ainsi que l'Agence Régionale de Santé.
8. Lorsqu'une équipe compte **1 joueur** identifié porteur du virus (Test RT PCR positif) dans une catégorie de pratiquants, le club de l'équipe concernée informe immédiatement l'organisme gestionnaire de la compétition à l'aide du formulaire joint. Ne pas saisir de report dans Gest'Hand pour motif COVID.
9. Le club peut demander à la commission gestionnaire de la compétition le report d'une rencontre dès l'instant où l'équipe présente un cas COVID + avéré ainsi que 2 cas contact avérés identifiés par la CPAM. Cette commission jugera de la validité de la demande sur la base des informations déclarées dans l'attestation (modèle en annexe) et des pièces justificatives adressées (voir boîte mail ci-dessous) au médecin territorial pour les compétitions régionales et départementales ou au médecin national pour les compétitions nationales :
 - ▶ Compétitions nationales : covid.medical@ffhandball.net
 - ▶ Compétitions régionales et départementales : 7chiffresdelaligue.covid.medical@ffhandball.net
(exemple pour la ligue IDF : 5800000.covid.medical@ffhandball.net)

Les reports seront prononcés pour une durée minimum de 7 jours à compter du jour du test positif (J-0).


CONDUITE À TENIR POUR L'ORGANISATION D'UNE RENCONTRE
PORT DU MASQUE


Le port du masque est **obligatoire pour toute personne (à partir de 11 ans) entrant dans la salle**.
 Sont dispensés pendant la rencontre, les joueurs, les arbitres et les entraîneurs principaux.
 Les autres membres du staff présents sur le banc de touche portent obligatoirement le masque.

VESTIAIRES


Les vestiaires sont autorisés (décret du 13/08/2020) sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :

- ▶ **Limitier le nombre de personnes** présentes dans les vestiaires
- ▶ **Respecter une distanciation physique d'1 mètre** (espace de 4m2 autour de la personne)
- ▶ **Limitier le temps de présence** dans les vestiaires
- ▶ **Aérer et désinfecter** les vestiaires régulièrement

OFFICIELS


Le club recevant est en charge de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrières et à la protection des officiels (délégués, arbitres...) à savoir : vestiaire et matériel désinfectés, gel hydro-alcoolique, lingettes. En revanche, chaque participant est détenteur de son ou ses masques. Un stock de masques détenu par l'organisateur est préconisé pour faire face à des besoins supplémentaires éventuels.

PROTOCOLE DE DÉSINFECTION


- ▶ L'ensemble des matériels a été désinfecté préalablement à la rencontre. Les matériels sont le plus individualisés possibles (serviettes, chasubles, gourdes...)
- ▶ Le ballon fait l'objet d'une attention particulière et notamment d'une désinfection autant que de besoin s'il se trouve être en contact durant la rencontre avec toute personne extérieure à la rencontre. La présence de plusieurs ballons à la table de marque est à préconiser.
- ▶ La désinfection des mains est impérative avant, pendant et après la rencontre (mi-temps, temps morts, changement...).

BUVETTES


Les buvettes sont autorisées dans le respect des règles sanitaires strictes (sens de circulation – port du masque – distanciation physique, pas de stationnement des personnes devant les buvettes). L'utilisation de bouteilles individuelles est impérative.

SPECTATEURS


Les spectateurs sont autorisés sous réserve de places assises uniquement en tribune : sauf arrêtés municipaux ou préfectoraux qui sont bien sûr prioritaires par rapport à ce protocole. L'accueil de public est possible jusqu'à **5 000 personnes maximum** avec respect des distanciations et port du masque obligatoire : sauf arrêtés municipaux ou préfectoraux qui sont bien sûr prioritaires par rapport à ce protocole.

ANIMATIONS - PROTOCOLES D'AVANT ET APRÈS MATCH


Toutes les animations sont interdites.
 Les protocoles d'avant match et d'après match entre joueurs et arbitres sont proscrits.

POUR PLUS DE DÉTAILS, VOUS POUVEZ CONSULTER LE GUIDE DE REPRISE DU HANDBALL AMATEUR

Ces mesures tiennent compte du cadre législatif et des recommandations gouvernementales en vigueur à la date de sa publication (15 septembre 2020), et pourront donc faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution des règles fixées par les instances gouvernementales et sanitaires.